DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20220404-C2022_20-DE Reçu le 13/04/2022 Publié le 13/04/2022

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 4 avril 2022

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 83

Date de publication : 14 avril 2022

Nombre de membres { présents : 41 absents : 42 }

(Voix POUR : 41

Décision ADOPTÉE : { Voix CONTRE : 0 - Délibération n° C2022-20

Abstentions, blancs ou nuls: 0

OBJET: Modification du règlement de service de l'éclairage public

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le QUATRE du mois d'AVRIL, lundi à 11 heures 35 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS: 41 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice (Nota: du fait de l'état d'urgence sanitaire, le guorum se porte à 28)

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON

M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE

M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons

M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans

Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire

- M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
- M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
- M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
- M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
- M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU

Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente

Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha

- M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
- M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
- M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
- M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
- M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
- M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
- M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré
- M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
- M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
- M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
- M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
- M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

AR Prefecture

Délibération C2022-20

017-251702197-20220404-C2022_20-DE Reçu le 13/04/2022 Publié le 13/04/2022

- M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
- M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
- M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
- M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade
- M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
- M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
- M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
- M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
- M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
- M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
- M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
- M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
- M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
- M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
- M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
- M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
- M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS: 42 délégués.

- M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
- M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
- M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
- M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
- M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
- M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
- M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
- M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
- M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
- M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
- M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
- M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
- M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes, excusé
- M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
- M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
- M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
- Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
- M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
- M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
- M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
- M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
- M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
- M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
- M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
- M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie, excusé
- M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
- Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelaillon-Plage, excusée
- M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
- M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
- M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
- M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
- M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
- M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
- M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré, excusé
- M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes, excusé
- M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
- Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
- M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers, excusé
- M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
- Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac, excusée
- M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelaillon-Plage, excusé
- Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Madame Lydie DEMENÉ, déléguée du canton de Tonnay-Charente, est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

AR Prefecture

017-251702197-20220404-C2022_20-DE Reçu le 13/04/2022 Publié le 13/04/2022

M. le Président rappelle que, pour les installations d'éclairage public qui lui sont confiées par les communes adhérentes (éclairage de voies publiques, éclairage d'installations sportives et mise en lumière de sites ou monuments), le SDEER dispose d'un règlement du service de maintenance établi par le Comité : le règlement en vigueur à ce jour a fait l'objet d'une délibération du Comité, lors de sa réunion du 13 avril 2018.

M. le Président propose au Comité de modifier le règlement en vigueur, notamment sur les points suivants :

- Diminution de la fréquence de remplacement systématique des sources lumineuses, celles-ci ayant des durées de vie plus longues ;
- Suppression de la mention de contrôle périodique des installations électriques prévu par l'arrêté du 10 octobre 2000, celui-ci ne s'appliquant pas à l'éclairage public ;
- Mention expresse de la non réalisation par le SDEER de prestations de contrôle de la stabilité des mâts et de contrôle des appendices et agrès d'accès aux luminaires ;
- Mention de la nouvelle plateforme de déclaration des pannes par Internet ;
- Passage de 2 à 1 du nombre de tournées de dépannage hebdomadaires, le nombre de pannes connaissant une décrue significative depuis quelques années ;
- Mise à disposition des données géographiques de l'éclairage public, notamment au bénéfice des sites fédérateurs des SIG en Charente-Maritime.

3 80

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte le projet de règlement de service de l'éclairage public qui lui a été présenté, pour s'appliquer au 1^{er} janvier 2023.

Nota : le règlement de service de l'éclairage public est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Pour copie certifiée conforme, le Président, François BRODZIAK

SDEER 3/3 Délibération C2022-20